

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 26 juin 2023

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 20/06/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard RENOY*

Présents : 7

**Présents :** Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Michel PHILIP, Bernard RENOY, Régine DE LUCA, Romain NOEL

Votants: 10

Pour: 10

**Représentés:** Annabelle TAIX par Bernard RENOY, Guy ALBRAND par Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD par Michel PHILIP

Contre: 0

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:** Alexandre BORRELLY

**Secrétaire de séance:** Romain NOEL

**Objet: Création d'une Régie d'avances de la micro-crèche de Venterol. - DE\_2023\_034**

Le Maire rappelle au conseil municipal que la micro-crèche possédait une régie d'avance pour l'achat de petit matériel pour les activités des enfants, il propose de créer une nouvelle régie d'avance communale dédiée uniquement à la micro-crèche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE
  - D'instituer une régie d'avance auprès de la commune de Venterol, cette régie va concerner la micro-crèche.
  - De demander l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds auprès de la DDFIP de Digne les Bains ainsi que la délivrance d'une carte bancaire.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Bernard RENOY



RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/06/2023
004-210402343-20230626-DE_2023_034-DE